



MAG

Prométerre

OCTOBRE 2024

n°24

Phytoprotecteur

Protéger pour produire

Les défis de l'agriculture face
à la diminution des matières actives.

PACom

Attention aux
mauvaises surprises

Biodiversité

Nouvelle victoire
de l'agriculture

Loup

Les chiffres dans
le canton de Vaud

Une victoire acquise de haute lutte



Le 22 septembre, l'agriculture a remporté un combat indécis à l'issue d'une campagne éprouvante. Le peuple, très clairvoyant, n'a pas succombé aux arguments émotionnels et a refusé l'initiative pour la biodiversité. Malgré cela, cette victoire laisse un goût d'amertume et d'inachevé. Pour les agricultrices et les agriculteurs, c'était un paradoxe de devoir combattre cette initiative alors qu'ils sont les principaux pourvoyeurs de la biodiversité en Suisse, autant en termes de surfaces qu'en termes de mesures mises en place. À cela s'ajoute une année agricole très difficile. La météo très capricieuse et humide a nécessité des soins aux cultures en forte augmentation par rapport aux années passées. En dépit de tous ces efforts, les récoltes se révèlent mauvaises.

Dans ce contexte agricole difficile, et après plusieurs campagnes consécutives – « phytos » en 2021 puis « élevage intensif » en 2022 – voilà qu'il a fallu à nouveau monter au front contre l'initiative « biodiversité ». Désabusées et fatiguées, les familles paysannes ont néanmoins fait campagne pour défendre la possibilité de produire de la nourriture locale et de qualité tout en préservant notre écosystème.

« Pour les agricultrices et les agriculteurs, c'était un paradoxe de devoir combattre cette initiative alors qu'ils sont les principaux pourvoyeurs de la biodiversité en Suisse. »

Sur les marchés où nous sommes allés à la rencontre du public, j'ai constaté que bon nombre de citoyens étaient induits en erreur par le titre de l'initiative. Sur le fond, ils n'avaient pas conscience de ce que fait déjà l'agriculture pour préserver la faune, la flore et la fertilité des sols. Leur connaissance de ces sujets et des efforts réalisés depuis trente ans par le monde agricole m'a aussi semblée très lacunaire.

La campagne a eu un peu de difficulté à démarrer, mais elle a fini par trouver son rythme de croisière. Aujourd'hui, je souhaite dire ma reconnaissance à toutes les personnes qui se sont impliquées : les agricultrices et les agriculteurs, les partenaires politiques et économiques, les collaboratrices et collaborateurs de Prométerre, celles et ceux qui ont fait de la veille sur les réseaux sociaux, ...

Depuis longtemps, je considère essentiel que l'agriculture se rende en ville pour expliquer avec des messages positifs ses réalités et l'évolution de ses pratiques. Elle doit démontrer avec quelle réactivité les gens de la terre appliquent les nouvelles connaissances techniques autant pour les soins aux animaux que dans la production végétale. Il faut aussi raconter comment nous anticipons les changements climatiques et comment nous réduisons les émissions de carbone. Avant d'apporter ce message rassembleur à nos concitoyens, il me semble important que l'ensemble de l'agriculture prenne une grande respiration, et laisse se calmer les émotions liées à cette campagne.

Claude Beahler, président de Prométerre



MAGAZINE TRIMESTRIEL
DE PROMÉTERRE

Association vaudoise de promotion des métiers de la terre
Avenue des Jordils 1 | 1006 Lausanne | prometerre.ch
Diffusion : Agri

IMPRESSUM

Responsable de publication : Alexandre Truffer
Textes : Christian Aeberhard, Maël Blumenthal, Bénédicte Masala,
Mélissa Rüegger et Alexandre Truffer
Graphisme : Virginie Jeuffre



OUVERTURE DE LA MAISON DES VINS DE LA CÔTE

À l'étude depuis 2011, l'œnothèque présentant les vins des douze lieux de production de La Côte ouvre ses portes dans quelques jours à Mont-sur-Rolle. Fruit d'un intense travail du comité et de ses mandataires, ce projet réunit la plus grande collection de vins de la région, avec les spécialités de plus de 100 vigneronnes et une dizaine de producteurs de produits du terroir, et pour faire vivre ce nouvel écrin, des dégustations et activités. Avec le soutien de Prométerre, en particulier à travers le travail de Proconseil qui a accompagné les porteurs du projet dans l'élaboration des documents nécessaires pour l'obtention du soutien du Canton et de la Confédération, la Maison des Vins de La Côte est la troisième réalisation concrète du projet de développement régional (PDRA) ouest vaudois.

maisondesvins.ch



DES JOURNALISTES AGRICOLES DES QUATRE COINS DU GLOBE

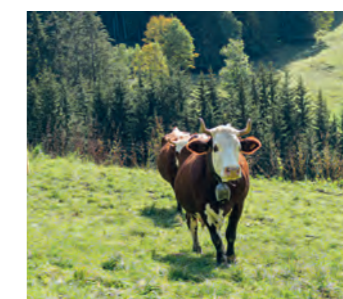
L'édition 2024 du congrès de la fédération internationale des journalistes agricoles, IFAJ – International federation of agricultural journalists s'est tenue du 14 au 18 août dernier à Interlaken. Cette rencontre a débuté sur l'arc lémanique où s'est déroulé un « press tour ». Campagnes, filiale communication de Prométerre, a été mandatée pour conduire les 14 participants de Genève à Montreux à la découverte des terroirs locaux. Des professionnels venus d'Allemagne, des États-Unis, de Nouvelle Zélande, du Danemark, et du Canada ont ainsi participé activement à un programme très apprécié. Il ont par ailleurs été rejointe une journée par une dizaine de jeunes journalistes, les « Young Leaders » de la profession.

UN PANEL COMPLET DE FORMATIONS

Proconseil dévoile son programme de cours 2024-2025, avec un éventail de 78 rendez-vous dédiés aux professionnels des secteurs agricole et viticole. Ces formations visent à enrichir les connaissances techniques des acteurs de la branche et à leur ouvrir de nouvelles perspectives, que ce soit par l'acquisition de nouvelles compétences, l'élargissement de leur réseau professionnel ou l'accès à des sources d'information pertinentes. Elles couvrent un large spectre, du commerce à la gestion, en passant par la comptabilité, l'économie familiale, la production végétale et animale, ainsi que la viticulture et l'œnologie. Des modules spécifiques sont aussi proposés pour l'agriculture biologique et la biodynamie.

Le catalogue des formations est en cours de distribution.

Les inscriptions s'effectuent en ligne via prometerre.ch/formations.



UNE VITRINE BIENNALE DE L'ÉCONOMIE ALPESTRE

Du 11 au 13 octobre, la Maison des Congrès Claude Nicollier aux Diablerets accueille le salon des alpages, événement incontournable de rencontre, formation et échanges privilégiés, ouvert au grand public et acteurs du monde agricole. Organisée par l'association « salon des alpages », qui réunit des représentants de Proconseil, des services forestiers vaudois ainsi que de l'agriculture, du tourisme et des autorités de la commune d'Ormont-Dessus, cette 12^e édition est placée sous le signe des nouvelles technologies en milieu alpin. La vallée d'Abondance – reconstruite pour ses paysages, ses traditions, ses vaches et son fromage – en hôte d'honneur, animations musicales, vaches laitières des Alpes vaudoises, projections, démonstrations innovantes, concours, et dégustations promettent de faire de cet événement une véritable vitrine de l'agriculture de montagne.

salondesalpages.ch



Turbulences dans la protection des cultures



© Felder Christa

Responsable du secteur Protection durable des végétaux et variétés à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Olivier Félix s'exprime sur les lacunes de protection que connaissent aujourd'hui les producteurs helvétiques.

QUE SE PASSE-T-IL AVEC LA PROTECTION DES CULTURES ?

D'un côté, la Suisse suit les décisions de l'Union européenne (UE) sur le retrait d'anciennes matières actives. De l'autre, on constate l'arrivée d'espèces invasives, à l'image du scarabée japonais ou de la drosophile *Suzukii*, qui amènent de nouveaux problèmes. En conséquence, le nombre d'indications pour lequel il n'y a pas, ou plus, de solution véritablement efficace augmente. C'est une constatation qui a été faite dans le cadre du rapport intermédiaire du Conseil fédéral concernant la mise en œuvre de son plan d'action sur les produits phytosanitaires.

EN MATIÈRE DE RETRAIT DES SUBSTANCES ACTIVES, LA SUISSE N'A DONC PAS DE POLITIQUE INDÉPENDANTE ?

Dans les domaines liés à la protection humaine, les exigences de l'Europe ont fortement augmenté ces dernières années. En Suisse, la politique a fait le choix de s'aligner sur ces décisions et de ne pas garder des exigences plus faibles. Aujourd'hui, lorsqu'une substance perd son homologation dans l'UE, notamment à cause de nouvelles données scientifiques, la Suisse la retire aussi de son catalogue de produits autorisés.

QUELLES SONT LES RAISONS QUI POUSSENT À RETIRER UNE SUBSTANCE QUI AVAIT PRÉCÉDEMMENT PASSÉ TOUS LES TESTS ?

Les exigences, les niveaux de protection et les connaissances scientifiques ont évolué. Prenons l'exemple d'une maison construite dans les années 1950. Le système électrique de l'époque était conforme aux normes du milieu du 20^e, il ne correspond plus aux normes en vigueur aujourd'hui. Ce qui était autorisable dans les années 1970 ou 1980, ne l'est plus aujourd'hui. Les attentes de la société en matière d'exposition aux produits chimiques sont très différentes de ce qu'elles pouvaient être, il y a quatre ou cinq décennies. Rappelons que dans les années 1970, l'agriculture utilisait encore des substances dangereuses ayant des toxicités aiguës. Celles-ci ont provoqué des accidents graves, voire des décès, lors d'ingestions accidentelles. Aujourd'hui, ces cas ont disparu. De plus, l'approche toxicologique a changé, on évalue la dangerosité d'un produit non plus seulement en fonction du risque en cas d'ingestion, mais aussi en analysant les effets chroniques – sur le développement de cancers, les fœtus ou les organismes aquatiques – à long terme.

FAIT-ON FACE À UNE ACCÉLÉRATION DU RETRAIT DES MATIÈRES ACTIVES ?

Il n'y pas d'accélération. Le processus de retrait des matières actives a débuté en 2005. À ce moment et jusqu'en 2010, un grand nombre de molécules à la toxicité problématique ou ayant

un effet cancérigène prouvé ont été retirées du catalogue. Les organophosphorés ont ainsi disparu, certains organochlorés également. Il y a eu un effet de rattrapage par rapport à la situation dans l'Union européenne. Toutefois, à l'époque, il y avait assez de produits de substitution pour ne pas créer de problème visible. Aujourd'hui, les retraits actuels mènent de plus en plus souvent à des impasses, ce que nous appelons des situations lacunaires, où les professionnels n'ont pas d'alternative.

QUE SE PASSE-T-IL LORSQU'IL N'Y A PLUS D'ALTERNATIVE ?

La Confédération peut délivrer des autorisations d'urgence, qui permettent d'utiliser des produits phytosanitaires désormais interdits. Celles-ci – qui peuvent être demandées par les cantons, les branches ou par l'OFAG – ont tendance à augmenter de manière importante, ce qui pose un problème puisque, par nature, une autorisation d'urgence doit rester exceptionnelle et non être reconduite année après année. Si l'on se penche sur les statistiques, en 2018, on a recensé une quinzaine d'autorisations d'urgence pour près de 65 indications de situations lacunaires. En 2022, il y avait presque 80 cas signalés et plus de 60 autorisations (400 % d'augmentation en cinq ans nldr) d'urgence ont été délivrées.

QUELLES SERAIENT LES SOLUTIONS À CE PROBLÈME QUI PERTURBE DE PLUS EN PLUS LE TRAVAIL DES FAMILLES PAYSANNES SUISSES ?

La première réponse est politique. Il faudrait accélérer les procédures d'homologation des substances autorisées à l'échelle européenne. Actuellement quand l'UE prohibe un produit, la Suisse l'interdit de manière automatique. Le contraire n'est pas vrai. Un produit qui est autorisé par Bruxelles doit repasser un processus d'homologation complet pour être accepté sur notre territoire. Le Parlement fédéral (motion Philipp Matthias Bregy 22.441) planche sur ce dossier. Faciliter les homologations serait un instrument important, mais il ne prendrait tout son effet que s'il est couplé avec un accord de collaboration avec l'Union Européenne dans le domaine des produits phytosanitaires, qui est aujourd'hui en discussion dans le cadre des Bilatérales III. À plus long terme, la recherche sur les variétés résistantes et sur les moyens de lutte alternatifs devrait permettre de trouver des solutions. Je pense que la recherche helvétique fait un excellent travail, mais les contraintes ne sont pas les mêmes dans les différentes branches de production. Il est sans doute plus facile de faire accepter une nouvelle variété de blé ou de betterave que de remplacer le Pinot Noir ou le Chasselas par un nouveau cépage.



Les 5 défis en matière de protection des cultures

Le plan d'action sur les produits phytosanitaires établi par la Confédération prévoit treize objectifs. Dix sont déjà atteints ou le seront vraisemblablement en 2027, date butoir pour les atteindre. Parmi les trois qui ne seront sans doute pas remplis, figurent notamment la « Mise en œuvre de stratégies efficaces de protection des plantes pour toutes les cultures ». Cette ambition d'offrir une solution pour tous les problèmes sanitaires des cultures helvétiques se heurte à de nombreux obstacles, dont les plus difficiles à contourner sont détaillés ici.

LA RÉDUCTION DES SUBSTANCES ACTIVES

1

Depuis 2005, plus de 200 substances ont été retirées du catalogue des produits phytosanitaires. Ce qui correspond à près de la moitié des substances qui étaient à la disposition des professionnels il y a encore vingt ans. Ceci a permis notamment de réduire de manière conséquente les risques pour les eaux de

surface, les eaux souterraines et les habitats proches de l'état naturel. La baisse des produits phytosanitaires présentant un risque particulier représentera une diminution de 30 % à l'horizon 2027. À l'inverse, la protection de nombreuses cultures devient lacunaire en terres helvétiques.

LA PRESSION DES RAVAGEURS

2

Le scarabée japonais ou la mouche Suzuki font partie de ces nouveaux ravageurs qui causent des problèmes importants pour les familles paysannes. Ces insectes, venus de l'autre côté de la planète, suivent en général la même route migratoire. Non détectés dans les grands ports européens (Hollande ou Italie), ils colonisent les

alentours de leur point de débarquement avant de progresser à l'intérieur du continent. En plus de faire face à la pression exercée par ces nouveaux-venus, le monde agricole doit combattre des ravageurs endémiques dont les effets sont décuplés par les épisodes météorologiques extrêmes.

LES CULTURES À RISQUE

3

Plus une culture est importante, plus il y a de chance que des produits efficaces existent. Il semble évident que l'entreprise qui développe une molécule pour assurer la protection du blé contre un ravageur aura plus de facilité à rentabiliser son investissement que celle qui trouve un principe actif efficace contre un

parasite du chou de Bruxelles ou du cardon épineux. Les maraîchers et les arboriculteurs sont donc, à cause de la diversité de leur production comme de la multiplicité des ravageurs spécifiques à chaque fruit ou légume, en première ligne dans cette confrontation entre pestes et pesticides.

L'AUGMENTATION DU RISQUE DE RÉSISTANCE

4

Utiliser différents produits en alternance permet de diminuer les risques que les ravageurs développent des résistances au fil du temps. Bien entendu, plus l'indésirable se reproduit vite plus les risques sont importants. Le développement de résistance chez les bactéries est ainsi beaucoup plus rapide que chez des

insectes, comme les coléoptères par exemple. C'est pourquoi, la lutte contre les maladies fongiques implique toujours l'utilisation de plusieurs molécules durant la même saison.

LE DÉVELOPPEMENT DE MÉTHODES ALTERNATIVES

5

Si certains objectifs du plan d'action de la Confédération sont difficiles à atteindre, notamment celui sur la protection des eaux, c'est notamment parce qu'il n'existe pas d'alternatives à certains insecticides à l'efficacité indéniable, mais aux effets secondaires notables. La question du cuivre et l'impact de ce métal

lourd sur les sols fait aussi débat. Ces deux exemples montrent que la recherche a encore un rôle important à jouer dans la mise en place de méthodes alternatives capables concilier durabilité et efficacité.

Arboriculteur, Vuflens-le-Château

Cédric Blaser



« Aujourd'hui, on enlève des molécules sans proposer d'alternatives efficaces. »

Nous faisons face à un problème simple : la politique nous enlève de plus en plus de produits phytosanitaires sans les remplacer par des alternatives qui permettent de répondre à l'objectif fixé, soit la baisse de 50 % du risque phytosanitaire. Prenons l'exemple du pruneau : nous avons des produits efficaces qui permettraient, avec un traitement début juillet, de ne pas avoir de problème avec le carpocapse des prunes jusqu'à la récolte, en août. Ces produits ont été retirés il y a quelques années. Les alternatives proposées impliquent non seulement de faire trois à quatre traite-

ments en fonction de la stratégie choisie, mais, en plus, il faut accepter une efficacité moindre et des pertes de récolte, qui peuvent aller jusqu'au déclassement de la production. La problématique est similaire du côté de la pomme de terre et du ver fil de fer ou de la cerise et de la mouche Suzuki. Lorsque la confusion sexuelle a été lancée, les phytosanitaires existants n'ont pas été retirés. On les a laissés en place tant que les solutions proposées n'avaient pas fait la preuve de leur efficacité. Aujourd'hui, on commence par interdire des molécules efficaces en promettant que la recherche fournira des solutions, qui s'avèrent souvent bancales et peu efficaces.



EDIVERSA



Vigneron et président de VITIplus, Yverne

Frédéric Blanc

Nous avons vu la disparition de nombreuses matières actives au fil des ans. Beaucoup d'entre elles étaient des insecticides ou des acaricides. Grâce au développement de la confusion sexuelle et de la lutte biologique, au moyen de typhlodromes, la viticulture est peu dépendante de ces matières actives. En revanche, s'il arrive un accident spécifique ou dans l'éventualité de la venue d'un nouveau ravageur, nous n'avons pas beaucoup de moyens de réaction. Bien entendu, nous n'aimons pas avoir des limitations, qu'elles soient d'usage ou de produits. Toutefois, il faut rappeler que la production intégrée existe depuis trente ans. Au début de cette démarche, l'objectif d'utiliser moins de produits phytosanitaires a été

clairement plébiscité par la branche. Si l'on veut raisonner en termes de durabilité, et c'est aussi mon rôle en tant que président de VITIplus, il y a une certaine logique à retirer des produits comme le chlorothalonil que l'on retrouve dans les eaux et qui ne se dégrade que très difficilement. Tout est toujours une question d'équilibre. Nous serions heureux de voir arriver de nouvelles matières actives, mais l'expérience du « Moon » (un fongicide de Bayer responsable d'importantes pertes de récolte dans le vignoble suisse en 2014 peu après sa mise sur le marché) a rendu les vignerons prudents sur l'efficacité des innovations de l'industrie chimique.



« En cas d'accident spécifique, nous n'avons pas beaucoup de moyens de réaction. »

Votation

Un soutien toujours affirmé

C'était le dimanche 22 septembre dernier : à nouveau, la confiance de la population en la production indigène transparaisait dans les urnes. Au terme de la campagne pour le NON à l'initiative dite biodiversité où il s'est une fois de plus engagé, le monde paysan est sorti largement victorieux.

REFUS SEC ET SONNANT

Trois ans après les votations sur les pesticides de synthèse en 2021 et deux après celles portant sur l'élevage en 2022, une nouvelle initiative visait directement l'agriculture cette année : « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage » (Initiative biodiversité). Le texte souhaitait confisquer une part supplémentaire importante des terres cultivables pour la promotion de la biodiversité. Il aurait eu pour fâcheuse conséquence, entre autres, la raréfaction et le renchérissement des denrées alimentaires locales, renforçant ainsi la dépendance aux importations et les impacts environnementaux qui en découlent. La population a pris la juste mesure de ces enjeux en s'opposant pour 63 % à cette initiative extrême, la grande majorité des cantons, hormis Genève et Bâle-Ville, l'ayant également refusée. Sur sol vaudois, c'est un rejet à 60 %, avec un NON pour toutes les communes à l'exception de Lausanne, Vevey, Renens, Chavannes-près-Renens et Romainmôtier-Envy.

SUR TOUS LES FRONTS

Pour conduire à cette issue victorieuse, Prométerre avait remis en marche son appareil de campagne. C'est ainsi au 13 juin de cette année que s'est officiellement lancée la machine, une date qui ne devait rien au hasard puisqu'elle rappelait celle du vote sur les pesticides et du lancement de la campagne sur l'élevage. S'en sont suivies de nombreuses actions multicanales : distribution de matériel de campagne, présence sur les réseaux sociaux et site internet, affichage urbain, annonces dans les médias, rencontres avec la population au détour d'un paquet de chips, ... tous les ingrédients du succès étaient là. Et en cette énième campagne politique pour défendre l'agriculture, l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre a aussi misé sur des outils et leviers plus inhabituels, voire originaux.

Alors que le Conseil fédéral, comme le Parlement, avait rejeté le texte soumis au scrutin populaire, le camp du NON a pu

compter sur un allié de marque venu débattre personnellement de cette position en terres vaudoises. Ainsi, le 19 août dernier, le conseiller fédéral en charge du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Albert Rösti, s'est déplacé en ville de Lausanne. C'est dans les murs de l'espace populaire du Cazard, en plein centre-ville, qu'il a présenté la posture du Conseil fédéral sur l'initiative et ses répercussions sur l'agriculture, l'économie, et les régions rurales. La soirée, ouverte au public, a également donné l'occasion à l'audience d'échanger de manière directe et de poser toutes ses questions au représentant de la plus haute instance helvétique.

En marge des canaux plus classiques de diffusion des messages de campagne, Prométerre a par ailleurs innové en faisant appel à un médium insolite, une publicité extérieure mobile et dynamique : les bicyclettes. Via une agence qui fait le lien entre les annonceurs et les cyclistes privés, ce sont ainsi une vingtaine de



deux-roues qui ont été habillés aux couleurs du NON à l'initiative extrême sur la biodiversité et ont sillonné la région lausannoise, atteignant par ce biais des milliers de personnes.

DANS LES CHAMPS

Bien sûr, la campagne se joue également... dans les campagnes justement ! Car en plus de s'investir dans la promotion de la biodiversité comme dans bien d'autres domaines pour faire évoluer l'agriculture, le monde paysan s'est encore une fois mobilisé pour remporter l'adhésion du peuple. Prométerre a ainsi pu compter sur l'appui de ses task forces régionales réactivées, et qui ont assuré la distribution et l'affichage du matériel de campagne. Ce sont donc pas moins de 4'000 drapeaux, 2'000 autocollants, plus de 1'000 panneaux, près de 300 bâches, 20'000 flyers, et 5'000 paquets de chips de pommes de terre qui ont été répartis dans tout le

canton pour faire passer les messages de campagne. Outre l'affichage classique, les familles paysannes ont fait preuve de créativité avec des installations de balles rondes, et se sont également déplacées pour aller à la rencontre du public. Sur les marchés ou lors d'événements, la population a alors pu dialoguer avec les principaux concernés, et comprendre les enjeux de l'initiative et les réalités de la production agricole. Les efforts constamment consentis ont manifestement été compris.

ET APRÈS ?

L'engagement de la base pour mener à cette nouvelle victoire a été salué par Prométerre dans son communiqué de presse du 22 septembre. L'association s'y est réjouie du résultat contre ce texte à l'encontre des principes défendus par la faïtière en vue de relever les défis alimentaires. Car si l'issue du scrutin profite aux intérêts de la branche, il en va

surtout de celui de la population, afin que la production indigène parvienne à satisfaire la demande de manière prépondérante. Et d'ajouter que « ce rejet va permettre à l'agriculture suisse de poursuivre sa mission nourricière, dans une démarche de mutation dans le sens de la durabilité dont elle a déjà pris le chemin et qui doit continuer, comme l'ont montré les attentes de la population à travers le débat ».

La campagne étant arrivée à son terme, il s'agit désormais d'en retirer tous les visuels. En effet, le « Guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière » du canton de Vaud précise les règles en matière d'affichage en terres vaudoises et indique notamment que le retrait doit intervenir immédiatement après la votation. Le matériel de campagne peut donc être désinstallé dès que possible, et acheminé vers le circuit d'élimination approprié.





Réponses d'experts

Agir à temps en cas de PACom

COMMENT FAUT-IL RÉAGIR LORSQU'UN PACOM EST MIS EN PLACE PAR VOTRE COMMUNE ?

Il est essentiel que les citoyens soient conscients qu'ils ont la possibilité de former opposition au PACom de leur commune. S'ils ne font pas usage de ce droit durant la mise à l'enquête, la machine administrative se met en marche et il devient beaucoup plus difficile, si ce n'est impossible, de revenir sur les mesures prises. à la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (SRPJ), il y a plusieurs cas en cours. La problématique est récurrente : on veut profiter de la planification de l'aménagement du territoire pour introduire et figer, en zone agricole, des règles restrictives portant sur la manière d'exploiter en lien

avec la biodiversité et le paysage. Il faut savoir qu'un PACom se compose d'un plan et d'un règlement. Ce règlement, spécifique à chaque commune, est donc contraignant et se doit d'être analysé de manière détaillée. Dans certains cas, les aménagistes mandatés par les communes ont leur propre vision de l'agriculture et du territoire rural et cherchent à réguler la zone agricole pour la rendre plus compatible avec leurs idéaux. La zone agricole a pour but premier d'être une surface productive qui, travaillée par les exploitantes et exploitants, doit permettre d'approvisionner la population suisse. Sous réserve des bâtiments agricoles,

cette zone est inconstructible et doit rester exploitable et productive. Certaines communes, par le biais de leur PACom, introduisent une couche supplémentaire, faisant de la zone agricole une zone agricole dite « protégée ». Il découle de cette qualification un certain nombre de limitations, voire d'interdictions d'utilisation qui restreignent d'une part le potentiel constructible et d'autre part les possibilités d'exploitation. En bref, lorsqu'un PACom est proposé dans une commune, les agricultrices et les agriculteurs concernés doivent se montrer très vigilants, et ne pas hésiter à contacter Prométerre et la SRPJ en cas de doute.

Plans d'affectation communaux

Vigilance indispensable !

Instruments de gestion du territoire, les plans d'affectation communaux (PACom) sont régulièrement utilisés comme des moyens détournés de créer des surfaces de protection de biodiversité ou du paysage à l'insu des exploitants et des propriétaires de parcelles agricoles.

Que ce soit à la Société rurale d'assurance de protection juridique ou au département Promotion professionnelle de Prométerre, les PACom font l'objet d'une attention particulière. Principale inquiétude : l'utilisation que font certaines communes – que ce soit avec des bonnes intentions et une certaine inadvertance ou de manière plus déterminée – de ces instruments de gestion du territoire pour imposer par la bande des restrictions d'utilisation aux surfaces agricoles. « Le plan d'affectation communal règle le mode d'utilisation du sol en définissant des zones sur tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes. Constitué d'un plan, d'un règlement et d'un rapport selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), il définit également la mesure de l'utilisation du sol [...]. » Telle est la définition que l'on peut trouver sur le site de l'État de Vaud qui précise que : « Un plan d'affectation communal doit être révisé tous les 15 ans ou quand les circonstances l'exigent. »

L'AUGMENTATION CACHÉE DES ZONES DE PROTECTION

Cheffe d'exploitation et fermière d'un domaine agricole à Ollon, Alexandra Cropt travaille en parallèle pour l'Associa-

tion des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA). « Nous avons été informés du lancement d'un PACom par le journal de la commune. La municipalité a organisé deux séances d'information. La première, avant la parution du plan, présentait les déclarations d'intention. Elle était surtout suivie par des propriétaires, notamment ceux qui possédaient des zones à bâtir encore non construites. La seconde, après que le PACom eut été mis en consultation, a permis de poser des questions plus précises. Lors de cette deuxième séance, un collègue m'a fait remarquer que le plan proposait une élargissement du périmètre des prairies et pâturages secs (PPS). » Rappelons que les PPS sont des surfaces très extensives soumises à la loi sur la protection de l'environnement et inscrites à l'inventaire fédéral, auquel il est quasi impossible de déroger. « Ma première réaction a été de me dire qu'il était impossible pour une commune de modifier les limites d'une zone définie au niveau fédéral. Toutefois, après avoir effectué un travail de vérification parcelle par parcelle, je me suis rendue compte que la commune avait bien augmenté le périmètre des PPS. J'ai donc contacté Prométerre, qui m'a conseillé de réagir de manière formelle. »

LA CRÉATION DE ZONES AGRICOLES PROTÉGÉES

L'opposition, envoyée par Alexandra Cropt comme par d'autres agriculteurs, mentionnait non seulement l'augmentation des PPS, mais aussi la modification du règlement de la zone agricole protégée, règlement qui conduit à des restrictions d'utilisations. dans ce qui était jusqu'alors des zones agricoles classiques. « Pour l'instant, le seul retour de la commune est que les PPS sont de la compétence du canton. En bref, la commune ne semble pas maîtriser ce sujet, mais en plus chacun se renvoie la balle », poursuit Alexandra Cropt. « De fait, la commune transforme des terres agricoles en surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et d'un point de vue légal, ce n'est ni correct, ni le but de la loi sur l'aménagement du territoire. De plus, notre conseillère chez Prométerre à téléphoné au bureau qui a rédigé le PACom. Les concernés semblent considérer qu'ils n'ont pas ajouté de restrictions supplémentaires à celles déjà existantes. Parfois, je me demande s'il y a une volonté de la part de certains acteurs de faire de l'activisme écologique en transformant des surfaces agricoles en SPB. Dans tous les cas, il y a un problème, d'autant plus qu'une fois que le PACom est accepté, tout sera figé pour une quinzaine d'années. »

PACom Je Fais PACom Je Dis

POURQUOI LA DÉFENSE PROFESSIONNELLE SUIT-ELLE DE PRÈS LES PLANS D'AFFECTATION COMMUNAUX DANS LE CANTON DE VAUD ?

La planification communale du territoire concerne en principe les zones où édifier des constructions dans des conditions préétablies, telles que la volumétrie, la distance aux limites, les affectations admises. Il s'agit alors d'urbanisme, ce qui justifie en vertu des principes de subsidiarité et d'efficacité que ce soient les communes qui en aient la compétence. Nouvellement, les PACom s'étendent au territoire sis hors de la zone à bâtir, souvent appelé zone agricole. Sur injonction des services de l'état ou parfois spontanément, les communes y intègrent des zones particulières dites

« protégées ». Leur fonction est variable (interdiction de bâtir, restrictions d'exploitation, espace réservé et revitalisation des cours d'eau, infrastructure écologique, zone archéologique), souvent floue dans l'attente des planifications directrices qu'elles sont censées mettre en place. Les restrictions à l'exploitation agricole du sol, lorsqu'elles découlent des PACom, nécessitent, de notre avis, une véritable pesée des intérêts de la part des autorités communales. Or trop souvent, ces dernières reprennent sans discuter les « exigences » des services de l'état ou les « propositions » des bureaux

d'urbanisme, sans demander l'avis des propriétaires touchés. Ce faisant, elles s'économisent l'effort de la pesée des intérêts entre sécurité alimentaire, biodiversité ou paysage, et garantie de la propriété foncière. En négligeant par omission cette compétence stratégique, nos autorités locales défont à exercer valablement leur mandat de manière objective et transparente vis-à-vis des agriculteurs et propriétaires ruraux concernés, laissant le Canton jouer sur cette déresponsabilisation qui lui permet de préserver certains intérêts publics en totale opacité.

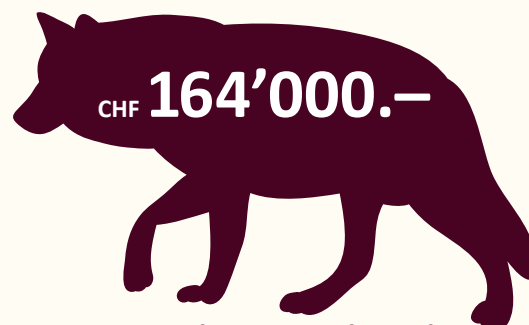
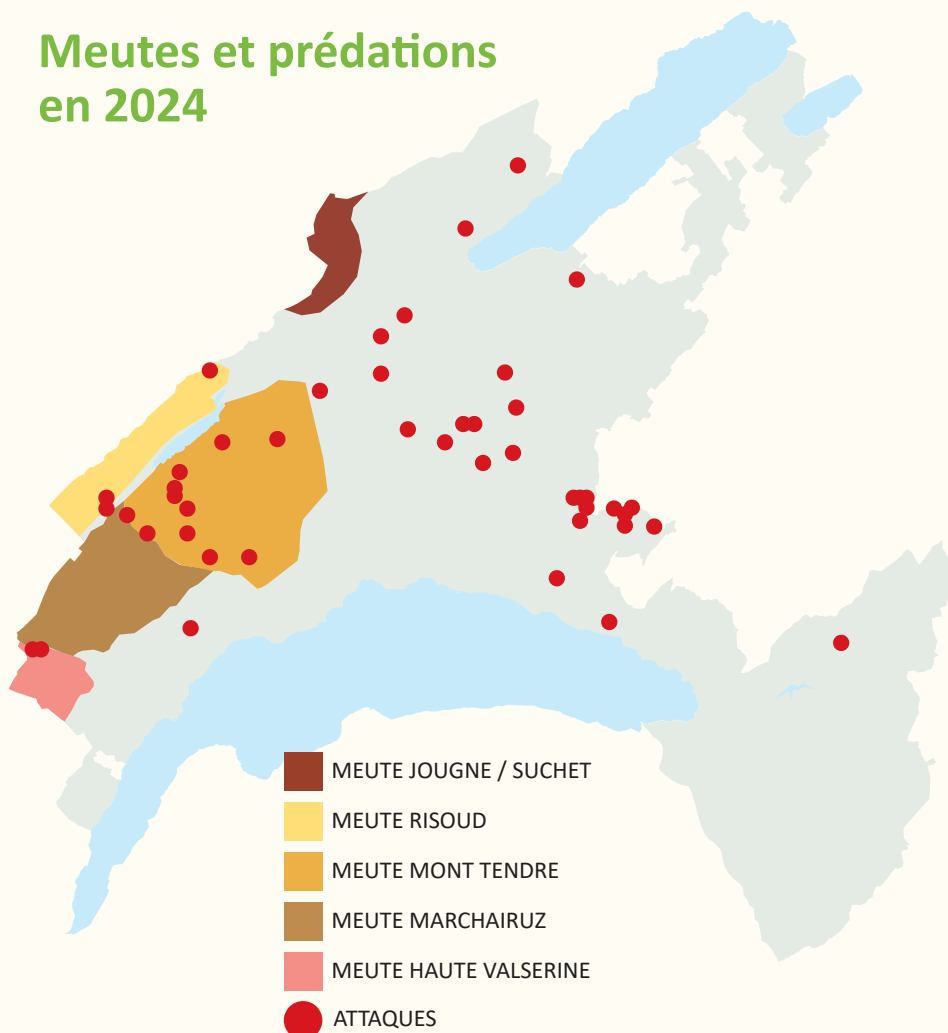


LE LOUP DANS LE CANTON DE VAUD

Réapparu en Suisse en 1995, le loup s'est installé dans le canton de Vaud en 2007. Si le nombre d'individus présents sur le territoire cantonal n'est pas connu, 25 loups au minimum ont été identifiés en 2023.

Depuis plusieurs années, l'augmentation exponentielle de ce grand carnivore crée des problèmes graves pour les éleveurs et met en péril l'économie alpestre.

Meutes et prédatons en 2024



Coûts des indemnités versées pour les dommages causés en 2023



Coûts des mesures de protection mises en place par les éleveurs vaudois en 2023

Animaux attaqués

	ovins	caprins	jeunes bovins	alpagas	daims
2024					
	80	3	39	4	0
	2	3	0	0	0
2023					
	58	9	31	0	0
	7	0	0	0	1
2022					
	29	12	31	0	0
	1	0	0	0	0

Chiffres au 29 septembre 2024

Régulations effectuées

	Autorisations de tirs	Tirs effectués
2021	2	2
2022	3	2
2023	5	3
2024	2	0*

*Situation au 1^{er} octobre 2024 ne prenant pas en compte les résultats de la régulation proactive de la meute du Mont-Tendre autorisée fin août par la Confédération.